



CFPPA DE RETHEL  
EPLFPA

# BREVET PROFESSIONNEL

> RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE



AGRICULTURE



## MODULES PROFESSIONNELS

### 7 Capacités :

#### C1 : Se situer en tant que professionnel

- C11 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.
- C12 : Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation.

#### C2 : Piloter le système de production

- C21 : Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements.
- C22 : Gérer le travail.

#### C3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

- C31 : Combiner les différentes activités liées aux productions.
- C32 : Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions.

#### C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- C41 : Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers.
- C42 : Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique.

#### C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- C51 : Commercialiser un produit ou un service.
- C52 : Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif.

#### C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE 1)

#### C7 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE 2)

## MODULES TRANVERSAUX

- > Certificat Sauveteur Secouriste du Travail,

## UN DIPLÔME PROFESSIONNEL

Diplôme professionnel de niveau IV du Ministère de l'Agriculture pouvant être obtenu par :

- > La voie de l'apprentissage,
- > La voie de la formation professionnelle,
- > La voie de la VAE.

## COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- > Gérer un cycle de production,
- > Piloter, prendre des décisions et innover dans une finalité agroécologique,
- > Assurer la gestion de l'entreprise,
- > Négocier et contractualiser des engagements.

## CONDITIONS D'ENTRÉE

- > Demandeurs d'emploi ayant validé un projet professionnel dans l'agriculture,
- > Niveau V formations équivalentes au CAP/BEP.

## DURÉE

Au moins 1200 heures en centre et en milieu professionnel dont au moins 8 semaines en milieu professionnel pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.



AGRICULTURE